

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT DE

MONTLUCON

DELIBERATION
DE LA COMMUNE D'ESTIVAREILLES

Séance ordinaire du 13 septembre 2022

Le 13 septembre 2022, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune d'ESTIVAREILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil d'Estivareilles sous la présidence de Monsieur Georges PAILLERET, Maire.

Date de convocation : 02/09/2022

Présents : M. BARDY Jean-Pierre, Mme BAUDIN Nathalie, Mme BRUNOL Édith, M. CARDOSO José, M. CESARETTI Fabien, M. DIEUMEGARD Philippe, Mme MAGNIER Brigitte, M. PAILLERET Georges, Mme PASQUIER Jenna.

Excusés : M. CLERGET Jean-Luc, Mme GUYONNET Karine, Mme LAVEDRINE Emilie, M. LEBON Nicolas, Mme LEPELTIER Marie-Josèphe, M. OLIVIER Alexandre

Absents : néant

Pouvoirs : de M. CLERGET Jean-Luc à Mme PASQUIER Jenna, de Mme GUYONNET Karine à M. DIEUMEGARD Philippe, de Mme LAVEDRINE Emilie à Mme Nathalie BAUDIN, de M. LEBON Nicolas à M. PAILLERET Georges, de Mme LEPELTIER Marie-Josèphe à Mme BRUNOL Édith, de M. OLIVIER Alexandre à M. CARDOSO José

Secrétaire de séance : Mme Edith BRUNOL

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2022-039 : LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs de location des salles communales et rappelle les tarifs actuellement en vigueur.

Après discussion, les membres du conseil municipal proposent de conserver les tarifs existants et de compléter les formules de location des salles communales comme suit :

SALLE DES FÊTES	RESIDENTS ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	PROFESSIONNELS, ENTREPRISES... DE LA COMMUNE	PROFESSIONNELS, ENTREPRISES... HORS COMMUNE
Week-end Jours fériés et veille de jours fériés	120,00 €	280,00 €	120,00 €	280,00 €
Jour supplémentaire adossé au week-end	40,00 €	50,00 €	40,00 €	40,00 €
Jour de la semaine (mardi, mercredi et jeudi)	60,00 €	140,00 €	60,00 €/jour ou 10,00 € de l'heure	140,00 €/jour ou 20,00 € de l'heure
Caution	1 500 ,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €

SALLE POLYVALENTE	RESIDENTS ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	PROFESSIONNELS, ENTREPRISES... DE LA COMMUNE	PROFESSIONNELS, ENTREPRISES... HORS COMMUNE
Week-end Jours fériés et veille de jours fériés	290,00 €	450,00 €	290,00 €	450,00 €
Jour supplémentaire adossé au week- end	90,00 €	100,00 €	90,00 €	100,00 €
Jour de la semaine (mardi, mercredi et jeudi)	145,00 €	225,00 €	145,00 €/jour ou 10,00 € de l'heure	225,00 €/jour ou 20,00 € de l'heure
Caution	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €

Le montant de la caution pour les deux salles communales est fixé comme suit :

- Ménage : 200,00 €
- Dégradations et /ou perte des clefs : 1 300,00 €

Ces nouvelles conditions seront applicables **à partir du 1^{er} octobre 2022** ;

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ANNULENT** la délibération du 26 mars 2009 et la délibération n°20210901-054 ;
- **APPROUVENT** les tarifs mentionnés ci-dessus, applicables à tous les contrats de location de salles, signés à compter du 1^{er} octobre 2022 ;
-
- **DISENT** que la location des salles communales sera effective après règlement par le locataire d'un premier versement, à titre d'acompte, correspondant à 50 % du montant total de la location et après signature du contrat d'engagement ;
-
- **DISENT** que la location des salles communales sera gratuite pour les associations de la commune d'Estivareilles deux fois dans l'année civile pour chacune des salles.
-
- **DISENT** qu'une caution de 1500 €, en 2 chèques, doit être apportée le jour de la remise des clefs. Le chèque de 200 € sera encaissé si le ménage n'est pas conforme et celui de 1 300 € sera encaissé en cas de dégradations intérieures et extérieures et/ou perte de clefs.
-
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer toute convention, contrat entre la commune et le locataire pour la location des salles communales.

Pour extrait conforme,
Le Maire